SÉANCE AJOURNÉE

LE 3 JUILLET 2007

Ajournement de la séance du 18 juin 2007 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes- Rivières, tenu au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 3ème jour de juillet 2007 et auquel sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Madame la commissaire parent : Johane Corbin.

Autres

Madame Claude Boivin, directrice générale;

présences :

Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;

Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;

Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et

à la formation professionnelle:

Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;

Monsieur Jean-Paul Jacques, directeur du Service des ressources financières; Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;

Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information.

Absences:

Mesdames les commissaires : Huguette Cardinal, Magda Farès, Erminia Merlo et Micheline

Sauvé.

Messieurs les commissaires : Michel Aerts et Réjean Bessette.

Madame la commissaire parent : Manon Côté.

Autre absence :

Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines.

01. <u>RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

HR 07.07.03 001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 18 juin 2007.

Adopté à l'unanimité.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 07.07.03 002 Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

04.8 Coordination du transport scolaire pour l'année 2007-2008.

04.9 Engagement.

12.1 Félicitations et remerciements.

ORDRE DU JOUR

- 01 Présences et réouverture de la séance.
- 02 Adoption de l'ordre du jour.
- 03 Période de questions du public.
- 04.1 Correspondance.
- 04.1.1 De monsieur Clermont Provencher, secrétaire général de la Fédération des commissions du Québec : accusé de réception de la résolution HR 07.05.14-007 concernant la taxation scolaire.
- 04.1.2 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'appliquer un programme de formation en entreprise et récupération au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) du Haut-Richelieu de la Polyvalente Marcel-Landry.
- 04.2 Mot de la présidente.
- O4.3 Confirmation du statut d'engagement de la directrice générale (document 07.07.03-04.3).
- O4.4 Engagement d'une coordonnatrice au Service des ressources éducatives aux jeunes (document séance tenante DG 07.07.03-04.4).
- 04.5 Contrats des concessions de cafétérias (document DG 07.07.03-04.5).
- 04.6 Prolongation du mandat de certains comités (document SG 07.07.03-04-6).
- 04.7 Projet de maison familiale rurale Municipalité régionale de comté de Rouville (document DG 07.07.03-04.7).
- O4.8 Coordination du transport scolaire pour l'année 2007-2008 (document séance tenante DG 07.07.03-04-8).
- 04.9 Engagement (document séance tenante DG 07.07.03-04.9).
- 08.1 Démissions (document RH 07.07.03-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 07.07.03-08.2).
- 08.3 Congés sabbatiques à traitement différé (document RH 07.07.03-08.3).
- 08.4 Engagements (document RH 07.07.03-08.4).
- 09.1 Adoption des « Règles budgétaires 2007-2008 » (RFP03-PR01) (documents RF 07.07.03-09.1).
- 09.2 Adoption des prévisions budgétaires 2007-2008 (document RF 07.07.03-09-2 et document séance tenante).
- 09.3 Fixation du taux de la taxe scolaire 2007-2008 (document RF 07.07.03-09.3).
- 10.1 Adjudication de contrats
- 10.1.1 Travaux de ventilation à l'école Hamel (document RM 07.07.03-10.1.1).
- 10.1.2 Réfection de l'égout pluvial École Saint-Michel (document RM 07.07.03-10.1.2).
- 10.1.3 Aire de jeux et aménagement extérieur École Marie-Rivier (document RM 07.07.03-10.1.3).
- 10.1.4 Remplacement de chaudières Chauffage Zonage et distribution (4 écoles) (document RM 07.07.03-10.1.4).
- 10.1.5 Enlèvement d'isolant sur murs du gymnase et peinture École Saint-Gérard (document RM 07.07.03-10.1.5).
- 10.1.6 Enlèvement d'isolant sur murs du gymnase et peinture École Dr-Alexis-Bouthillier (document RM 07.07.03-10.1.6).
- 10.1.7 Projets Laboratoires (2e cycle) (documents séance tenante).
- 10.1.8 Projets de nettoyage des conduits de ventilation (document RM 07.07.03-10.1.8).
- 10.1.9 Réfection "Toiture sud" Édifice Honoré-Mercier (document RM 07.07.03-10.1.9).
- 10.1.10 Isolation murs extérieurs École Pointe-Olivier (document RM 07.07.03-10.1.10).
- 10.1.11 Réaménagement de locaux de classes (cloisons mobiles) Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 07.07.03-10.1.11).
- 10.1.12 Réaménagement de la cuisine Centre La Relance (document RM 07.07.03-10.1.12).
- 10.1.13 Duplicateurs à haut-rendement (7 unités) (document RM 07.07.03-10.1.13).
- 10.2 Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant l'accès à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) (document RM 07.07.03-10.2).
- 10.3 Demande de la Ville de Richelieu « Servitude pour conduite d'égout pluvial ». (document RM 07.07.03-10.3).

- 11 Commissaires parents.
- 12 Autres sujets.
- 12.1 Félicitations et remerciements.
- 13 Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 CORRESPONDANCE

- 04.1.1 De monsieur Clermont Provencher, secrétaire général de la Fédération des commissions du Québec : accusé de réception de la résolution HR 07.05.14-007 concernant la taxation scolaire.
- 04.1.2 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'appliquer un programme de formation en entreprise et récupération au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) du Haut-Richelieu de la Polyvalente Marcel-Landry.

04.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la tenue de la dernière séance du Conseil.

04.3 <u>CONFIRMATION DU STATUT D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</u> (document 07.07.03-04.3).

CONSIDÉRANT que madame Claude Boivin a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 06.11.22-002);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation, composé de mesdames Monique Brière et Johane Corbin, messieurs François Blais et Pierre Boudreau, sous la présidence de madame Andrée Bouchard;

HR 07.07.03 003

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que madame Claude Boivin soit confirmée dans son poste de directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

04.4 <u>ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE AU SERVICE DES RESSOURCES</u> <u>ÉDUCATIVES AUX JEUNES</u> (document séance tenante DG 07.07.03-04-4).

HR 07.07.03

004

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que sur recommandation du comité de sélection, madame Nathalie Ménard, conseillère pédagogique à la Commission scolaire, soit engagée au poste de coordonnatrice au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 13 août 2007.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, madame Nathalie Ménard soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

04.5 CONTRATS DES CONCESSIONS DE CAFÉTÉRIAS (document DG 07.07.03-04.5).

CONSIDÉRANT que les contrats de concessions alimentaires des établissements viennent à échéance le 30 juin 2007;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a produit un projet de politique cadre sur une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, lequel est présentement en révision;

CONSIDÉRANT que la politique alimentaire en vigueur à la Commission scolaire devra être revue, afin de tenir compte du projet de politique cadre produit par le Ministère;

CONSIDÉRANT ce contexte et les délais requis afin de réviser la politique alimentaire de la Commission scolaire et les modalités des contrats des concessions de cafétérias, s'il y a lieu;

HR 07.07.03 005

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De mandater chacune des directions d'établissement à négocier les modalités et conclure un contrat de concession de cafétéria pour leur établissement pour l'année scolaire 2007-2008 ainsi que de ratifier les ententes déjà conclues pour cette même année.

Adopté à l'unanimité.

04.6 PROLONGATION DU MANDAT DE CERTAINS COMITÉS (document SG 07.07.03-04.6)

CONSIDÉRANT que les mandats des membres du Conseil des commissaires à l'égard des comités ci-après nommés viennent à échéance le 1er juillet 2007, soit :

- Comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (HR 06.08.28-003);
- Comité d'appréciation du rendement de la directrice générale (HR 06.08.28-004);
- Comité consultatif du transport (HR 06.08.28-049);
- Comité pour la conservation du parc immobilier (HR 06.08.28-050);

CONSIDÉRANT les élections scolaires prévues le 4 novembre 2007;

HR 07.07.03 006

Il est proposé par madame Johanne Ouellette-Langlois :

De prolonger jusqu'au 4 novembre 2007, le mandat de chacun des membres du Conseil des commissaires siégeant sur les comités ci-haut indiqués.

04.7 PROJET DE MAISON FAMILIALE RURALE – MRC ROUVILLE (document DG 07.07.03-04-7)

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le Centre Local de Développement *Au Cœur de la Montérégie* pour la mise en place éventuelle d'une Maison familiale rurale sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Rouville;

CONSIDÉRANT les objectifs visés par ce type de projet, soit :

- permettre aux jeunes d'acquérir une formation globale (Diplôme d'études secondaires ou Diplôme d'études professionnelles);
- répondre aux besoins locaux de relève et de main d'œuvre;
- contribuer au développement de la communauté;
- diminuer l'exode rural;

CONSIDÉRANT les besoins de la clientèle scolaire et l'importance de développer des mesures pour contrer le décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder préalablement à une étude de faisabilité, afin d'identifier et de valider les besoins et l'intérêt du milieu pour un tel projet;

CONSIDÉRANT la demande du Centre Local de Développement Au Cœur de la Montérégie à l'égard d'une demande d'appui de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour la réalisation de ladite étude:

HR 07.07.03 007

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie le Centre Local de Développement Au cœur de la Montérégie à l'égard de la réalisation d'une étude de faisabilité quant au projet de Maison familiale rurale pour le territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

04.8 <u>COORDINATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2007-2008</u> (document séance tenante DG 07.07.03-04.8)

CONSIDÉRANT le congé sans traitement accordé à monsieur Réjean Gaudreau, coordonnateur au Service des ressources matérielles (résolution HR 07.04.10-013) ;

CONSIDÉRANT les besoins imminents du Service des ressources matérielles à l'égard de la planification et de l'organisation des circuits de transport scolaire pour l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et ponctuel de cette situation liée à l'organisation du transport scolaire à la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 07.07.03 008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De retarder l'octroi du congé sans traitement de monsieur Réjean Gaudreau, jusqu'à une date à convenir avec la directrice générale et de reclasser Monsieur Gaudreau, au poste de directeur adjoint au Service des ressources matérielles, et ce, rétroactivement au 2 juillet 2005.

Ce report de congé sans traitement et cette nouvelle classification sont conditionnels à une entente à intervenir entre la directrice générale et le cadre concerné. En conséquence, la

directrice générale est mandatée à négocier et signer ladite entente selon les termes et conditions qu'elle jugera convenables.

Adopté à l'unanimité.

04.9 ENGAGEMENT (document séance tenante DG 07.07.03-04.9)

HR 07.07.03 009

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que monsieur Jean-Pierre Béliveau, enseignant à l'école Joseph-Amédée-Bélanger et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit engagé au poste de directeur adjoint à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, à raison d'une tâche de 50% du temps, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2007.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, monsieur Jean-Pierre Béliveau soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

08.1 <u>DÉMISSIONS</u> (document RH 07.07.03-08.1).

HR 07.07.03 010

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lucille Laliberté, secrétaire d'école à l'école Saint-Michel, soit acceptée à compter du 8 août 2007.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 011

Il est proposé par monsieur Denis Roy:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lynda Lemaire-Barrière, secrétaire d'école à l'école Saint-Jacques, soit acceptée à compter du 2 mai 2007.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 012

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Francine Major, enseignante à l'école Chabanel, soit acceptée à compter du 1er juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 013

Il est proposé par monsieur François Blais:

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Alain Provost, concierge (plus de 9275 m²), soit acceptée à compter du 1er juillet 2007.

HR 07.07.03

014

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Karine Poulin, enseignante à l'école Saint-Vincent, soit acceptée à compter du 12 juin 2007.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Louise Trahan, enseignante à l'école Notre-Dame de Lourdes (secteur Saint-Jean-sur-Richelieu), soit acceptée à compter du 1er juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 07.07.03-08-2).

Considérant le motif « études »;

HR 07.07.03 016

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault:

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame Brigitte Gagnon, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »;

HR 07.07.03 017

Il est proposé par monsieur Claude Monty:

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à monsieur Bernard Gagnon, concierge (moins de 9275 m²) à l'école Docteur-Alexis-Bouthillier.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »;

HR 07.07.03 018

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame Josée Denis, secrétaire d'école à l'école Saint-Gérard.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 07.07.03 019

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame Monique Deneault-Dugas, agente de bureau, classe 1, au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »;

HR 07.07.03 020

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame Chantal Lemieux, secrétaire d'école à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « éducation des enfants »;

HR 07.07.03 021

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à 22,86 % de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame Andrée Gosselin, technicienne en service de garde à l'école Saint-Alexandre.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 07.07.03 022

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 21 septembre 2007 au 30 juin 2008 inclusivement, soit accordé à madame Carole Ruest, secrétaire d'école à l'école de Richelieu (édifice Curé-Martel).

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

HR 07.07.03 023

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1er juillet 2007 au 19 novembre 2007

inclusivement, soit accordé à monsieur Patrick Laplante, technicien en service de garde à l'école Saint-Lucien.

Adopté à l'unanimité.

08.3 CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (document RH 07.03.03-08.3).

HR 07.07.03 024

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que les congés sabbatiques à traitement différé soient accordés aux enseignants suivants selon les modalités définies ci-après :

Nom et prénom	ÉCOLE	Снамр	PLAN DE	Année de Congé	Modalités
Aubre Dominique	Félix-Gabriel-Marchand	01	3 ans	2009-2010	100 derniers jours
Bélanger Nathalie	Félix-Gabriel-Marchand	10	5 ans	2011-2012	année complète
Bessette François	Mgr-Euclide-Théberge	08	5 ans	2011-2012	100 derniers jours
Charbonneau Marco	Dr-Alexis-Bouthillier	01	2 ans	2009-2010	100 premiers jours
Chênevert Marie-	Marcel-Landry	01	3 ans	2009-2010	100 derniers jours
France					
Côté Isabelle	Saint-Michel	02	3 ans	2009-2010	100 derniers jours
Davignon Maryse	Chanoine-Armand-Racicot	12	2 ans	2008-2009	100 derniers jours
Duchesne Josée	Mgr-Euclide-Théberge	12	4 ans	2010-2011	100 derniers jours
Durocher Élise	Chanoine-Armand-Racicot	13	3 ans	2009-2010	100 derniers jours
Jarry Erika	Marguerite-Bourgeoys	01	3 ans	2009-2010	100 derniers jours
Jetté Maryse	Mgr-Euclide-Théberge	13	5 ans	2011-2012	100 derniers jours
Lussier Lyne	Mgr-Euclide-Théberge	08	5 ans	2011-2012	100 derniers jours
Marin Jean-François	Notre-Dame du Sourire	03	5 ans	2011-2012	100 derniers jours
Michaud Martine	Chanoine-Armand-Racicot	13	4 ans	2010-2011	100 derniers jours
Morel Philippe	Mgr-Euclide-Théberge	13	5 ans	2011-2012	100 derniers jours
Saingelain Diane	Marcel-Landry	13	5 ans	2011-2012	année complète
Tardif Gislain	Mgr-Euclide-Théberge	12	5 ans	2011-2012	100 derniers jours
Thibodeau Paul	Chanoine-Armand-Racicot	11	4 ans	2010-2011	100 derniers jours

Adopté à l'unanimité.

08.4 ENGAGEMENTS (document RH 07.07.03-08.4).

HR 07.07.03 025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Sophie Loubert soit engagée pour un poste régulier à temps plein de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 13 août 2007.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 026

Il est proposé par monsieur Denis Roy:

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Lynda Touchette soit engagée pour un poste régulier à temps plein de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 13 août 2007.

Adopté à l'unanimité.

09.1 <u>ADOPTION DES « RÈGLES BUDGÉTAIRES 2007-2008 » (RFP03-PR01)</u> (document RF 07.07.03-09.1).

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que :« La commission scolaire répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements, les subventions de fonctionnement allouées par le ministre,... »;

CONSIDÉRANT la Politique de répartition des ressources financières en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 07.07.03 027

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter les règles budgétaires 2007-2008 (RFP03-PR01) telles que déposés et présentés par monsieur Jean-Paul Jacques.

Adopté à l'unanimité.

09.2 <u>ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007-2008</u> (document RF 07.07.03-09.2 et document séance tenante).

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT l'avis public préalablement donné à cet effet, et ce, tel que prévu à l'article 278;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de l'article 279, ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT que, l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 6 934 216 643 \$ et ce, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2007-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

HR 07.07.03 028

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2007-2008 tel que déposé et présenté par monsieur Jean-Paul Jacques au document RF 2007.07.03-09.2 et de transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ledit budget.

09.3 <u>FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2007-2008</u> (document RF 07.07.03-09.3).

CONSIDÉRANT l'article 312 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit que : « Le conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption du budget de la commission scolaire »;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 455.1 de la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire 2007-2008;

HR 07.07.03 029

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2007-2008 soit fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

10.1.1 TRAVAUX DE VENTILATION À L'ÉCOLE HAMEL (document RM 07.07.03-10.1.1).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 030

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, R.B.L. Ventilation Inc., le contrat pour les travaux de ventilation à l'école Hamel, au montant de 51 277,70 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 <u>RÉFECTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL – ÉCOLE SAINT-MICHEL</u> (document RM 07.07.03-10.1.2).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 031

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, B. Frégeau & Fils Inc., le contrat pour la réfection de l'égout pluvial à l'école Saint-Michel, au montant de 278 873,47 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 <u>AIRE DE JEUX ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - ÉCOLE MARIE-RIVIER</u> (document RM 07.07.03-10.1.3).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03

032

Il est proposé par madame Johanne Ouellette-Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Daudi Ltée, le contrat pour l'aire de jeux et aménagement extérieur à l'école Marie-Rivier, au montant de 75 878,17 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.4 <u>REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES - CHAUFFAGE - ZONAGE ET DISTRIBUTION (4 ÉCOLES)</u> (document RM 07.07.03-10.1.4).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour le remplacement de chaudières, chauffage – Zonage et distribution, et ce, tel qu'indiqué ci-dessous :

- École Sainte-Anne : Tuyauterie Expert Inc. pour le remplacement d'une chaudière Zonage et distribution, au montant de 104 176, 00 \$ (taxes en sus);
- École Frère-André: Plomberie Carillon Inc. pour le remplacement d'une chaudière, au montant 66 500,00 \$ (taxes en sus);
- École Pointe-Olivier : Plomberie A.R. Ltée pour le chauffage Zonage et distribution, au montant de 74 500,00 \$ (taxes en sus);
- École Saint-Gérard : Tuyauterie Expert Inc. pour le remplacement d'une chaudière, au montant de 47 461,00 \$ (taxes en sus);

Adopté à l'unanimité.

10.1.5 <u>ENLÈVEMENT D'ISOLANT SUR LES MURS DU GYMNASE ET PEINTURE - ÉCOLE SAINT-GÉRARD</u> (document RM 07.07.03-10.1.5).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 034

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Conceptions Solam Inc., le contrat pour l'enlèvement d'isolant sur les murs du gymnase et peinture à l'école Saint-Gérard, au montant de 67 805,95 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.6 <u>ENLÈVEMENT D'ISOLANT SUR LES MURS DU GYMNASE ET PEINTURE - ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER</u> (document RM 07.07.03-10.1.6).

HR 07.07.03 035 CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau, le contrat pour l'enlèvement d'isolant sur les murs du gymnase et peinture à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, au montant de 31 341,00 \$ (taxes incluses).

10.1.7 PROJETS LABORATOIRES (2^E CYCLE) (documents séance tenante)

10.1.7.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.1)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 036

Il est proposé par madame Lise Tessier:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Léo Girard Inc., le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 76 400,00 \$ (taxes incluses) et le contrat pour l'ajout de mobilier intégré, pour un montant de 25 100,00 \$, et ce, tel que proposé en prix séparé exclu au document de soumission.

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.2 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.2)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 037

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Léo Girard Inc., le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, au montant de 93 700,00 \$ (taxes incluses) et le contrat pour l'ajout de mobilier intégré, pour un montant de 101 700,00 \$, et ce, tel que proposé en prix séparé exclu au document de soumission.

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.3 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.3)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 038

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Dougère Inc., le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à la Polyvalente Marcel-Landry, au montant de 99 890,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.4 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - ÉCOLE BEAULIEU (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.4)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03

039

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à l'école Beaulieu, au montant de 107 800,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.5 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.5)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 040

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à l'école Marguerite-Bourgeoys, au montant de 65 400,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.6 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - ÉCOLE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.6)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 041

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à l'école Félix-Gabriel-Marchand au montant de 89 300,00 \$ (taxes incluses) et le contrat pour l'ajout de mobilier intégré pour un montant de 21 000,00 \$, et ce, tel que proposé en prix séparé exclu au document de soumission.

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.7 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.7)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 042

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Dougère Inc, le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot au montant de 58 980,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7.8 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES (2E CYCLE) - ÉCOLE MARIE-RIVIER (document séance tenante RM 07.07.03-10.1.7.8)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 043

Il est proposé par madame Johanne Ouellette-Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Dougère Inc, le contrat pour le projet d'aménagement de laboratoires, 2ème cycle du secondaire, à l'école Marie-Rivier au montant de 91 840,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.8 PROJETS DE NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION (document RM 07.07.03-10.1.8).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 044

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder aux plus bas soumissionnaire conforme les contrats de nettoyage des conduits de ventilation, et ce, tel qu'indiqué ci-dessous:

- École Frère-André : Air-Action (1997) Inc. au montant de 19 371,50 \$ (taxes incluses);
- École Providence : Air-Action (1997) Inc. au montant de 42 161,50 \$ (taxes incluses);
- École Professionnelle de métiers : Airtox au montant de 37 095,56 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.9 <u>RÉFECTION "TOITURE SUD" - ÉDIFICE HONORÉ-MERCIER</u> (document RM 07.07.03-10.1.9).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 045

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toiture Omer Brault Inc., le contrat pour la réfection de la toiture « sud » de l'Édifice Honoré-Mercier, au montant de 18 118,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.10 <u>ISOLATION MURS EXTÉRIEURS - ÉCOLE POINTE-OLIVIER</u> (document RM 07.07.03-10.1.10).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 046

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau, le contrat pour l'isolation des murs extérieurs à l'école Pointe-Olivier, au montant de 14 900,00 \$ (taxes incluses).

10.1.11 <u>RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX DE CLASSES (CLOISONS MOBILES) – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT</u> (document RM 07.07.03-10.1.11).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 047

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour le réaménagement de locaux de classes (cloisons mobiles) à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 45 890,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.12 <u>RÉAMÉNAGEMENT DE LA CUISINE – CENTRE LA RELANCE (</u>document RM 07.07.03-10.1.12).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 048

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau, le contrat pour le réaménagement de la cuisine au Centre La Relance, au montant de 36 000,00 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.

10.1.13 DUPLICATEURS À HAUT-RENDEMENT (7 unités) (document RM 07.07.03-10.1.13).

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

HR 07.07.03 049

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'octroyer à la firme Copicom inc. le contrat pour la fourniture de sept (7) photocopieurs sur une base de coût fixe de 0,0117 \$ par copie, pour cinq (5) appareils de type 1 et de 0,0179 \$ par copie pour 2 appareils de type 2 (taxes en sus), avec un minimum garanti de copies, soit 11 475 000 sur 3 ans, et ce, à compter du 1er juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

10.2 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU CONCERNANT L'ACCÈS À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR (SAINT-LUC) (document RM 07.07.03-10.2).

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement du boulevard Saint-Luc confirmé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire d'améliorer la sécurité des élèves circulant aux abords de l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc);

CONSIDÉRANT les réaménagements réalisés en collaboration avec la Ville de Saint-Jeansur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la résolution HR 05.10.11-042 adoptée par le Conseil des commissaires le 11 octobre 2005 relative à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Commission scolaire souhaitent conclure une entente quant aux modalités d'exercice de leurs droits et obligations respectifs relativement à l'utilisation desdits aménagements;

CONSIDÉRANT que ledit protocole d'entente contiendra des engagements réciproques de cessions de terrains et de création de servitude de passage en faveur de la Commission scolaire, et ce, dans le cadre de la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT le mandat confié à la directrice générale à l'effet de négocier le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, et notamment quant aux modalités d'exercice des droits et obligations de chacune des parties pour l'utilisation des aménagements réalisés aux abords de l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) (résolution HR 07.02.12-005);

CONSIDÉRANT le résultat desdites négociations et notamment quant au partage des frais d'entretien et des frais de réparation majeure de l'entrée commune menant à la bibliothèque municipale et à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc);

HR 07.07.03 050

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, et notamment quant aux modalités d'exercice des droits et obligations de chacune des parties pour l'utilisation des aménagements réalisés aux abords de l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) et en tenant compte des négociations menées avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu quant au partage des frais d'entretien et des frais de réparation majeure de l'entrée commune menant à la bibliothèque municipale et à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc);

Ce protocole d'entente contiendra des engagements réciproques de cessions de terrains et de création de servitude de passage en faveur de la Commission scolaire.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les actes de cessions et de servitude requis pour la réalisation du projet ainsi que tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet au présent mandat.

Sur la proposition de monsieur Yvon Pineault, monsieur Denis Roy demande le vote.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Se sont abstenus:

Messieurs les commissaires : François Blais et Denis Roy.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 2

10.3 <u>DEMANDE DE LA VILLE DE RICHELIEU « SERVITUDE POUR CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL » (document RM 07.07.03-10.3).</u>

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Richelieu, à l'effet d'effectuer des travaux ayant pour objet de réduire les refoulements d'égout dans des résidences et bâtiments desservis par la Ville, dans le secteur de l'école de Richelieu incluant le Pavillon Curé-Martel;

CONSIDÉRANT que le projet de la Ville de Richelieu consiste à construire un égout pluvial, de la rue Place Beauregard jusqu'à la rivière Richelieu, en passant par la rue des Oblats, le terrain des loisirs de la Ville de Richelieu, la marge latérale de l'école et la 7ème Avenue;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les plans de l'arpenteur-géomètre identifiant exactement l'endroit où passera l'égout pluvial, ne sont pas complétés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu désire réaliser les travaux, dans les plus brefs délais;

HR 07.07.03 051

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'autoriser la Ville de Richelieu à procéder, à ses frais, aux travaux relatifs à l'égout pluvial dans la marge latérale de l'école de Richelieu, Pavillon Curé-Martel et de remettre à la fin des travaux, le terrain dans son état initial;

Suite à la confection des plans de l'arpenteur-géomètre, de consentir, s'il y a lieu, une servitude réelle et perpétuelle, en faveur de la Ville de Richelieu, permettant à cette dernière de placer l'égout pluvial sur le terrain de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, et ce, selon la description technique fournie par l'arpenteur-géomètre;

Les frais d'arpentage et les frais légaux liés à la création de la servitude seront à la charge exclusive de la Ville de Richelieu.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, s'il y a lieu, l'acte de servitude en faveur de la Ville de Richelieu, ainsi que tous documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet au présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

11. <u>COMMISSAIRES PARENTS</u>

Faisant suite à l'adoption de la résolution relative aux contrats des concessions de cafétérias, madame Johane Corbin manifeste le souhait que les directions d'établissements informent les conseils d'établissements du renouvellement des contrats et des modifications apportées, s'il y a lieu.

12. <u>AUTRES SUJETS</u>

12.1 <u>FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS</u>

HR 07.07.03 052

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Denis Marcoux, enseignant en musique à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, ainsi qu'à ses élèves de l'harmonie qui ont participé au Festival de Jazz de Montréal le 2 juillet 2007. Leur prestation fut digne de mention et a fait honneur à l'école Dr-Alexis-Bouthillier ainsi qu'à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

HR 07.07.03

053

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Isabelle Bernier et Carolyne Hardy ainsi qu'à messieurs André Alix, Maxime Desmarchais et Paulo Raposo, enseignants responsables du Gala Méritas de l'école Monseigneur Euclide-Théberge, pour la grande qualité de l'événement.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves méritants.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 054

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à mesdames Julie Lacroix et Sophia Kantas du département de design intérieur du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, lesquelles ont généreusement supervisé des élèves du Cégep pour le réaménagement de la bibliothèque de l'école Marie-Derome. Ce projet constitue un beau partenariat avec le milieu.

Adopté à l'unanimité.

HR 07.07.03 055

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Jacques Martel, concierge à l'école Marie-Derome qui a contribué grandement au réaménagement de la bibliothèque de l'école. La qualité de son travail ainsi que le temps et l'énergie qu'il y a investi sont dignes de mention.

Adopté à l'unanimité.

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

HR 07.07.03 056

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL